

Identification de la masse d'eau

Mise à jour:
Août 2019

Code ME	Nom (localisation)	Longueur en km (si masse d'eau cours d'eau)
FRAR20	ESCAUT CANALISEE DE L'ECLUSE N 5 IWUY AVAL A LA FRONTIERE	55,1
SAGE	Structure porteuse	Département(s)
Autorités GEMAPI		Cycle DCE
		1

Etape préalable : Caractérisation détaillée

Alération de la morphologie de la masse d'eau :

Critère(s) retenu(s)	Description (avec quantification)	Source
Cours d'eau navigués	Canal d'intérêt national utile au transport de marchandises qui ne peut faire l'objet d'un transfert de propriété de l'Etat aux collectivités territoriales	AEAP

Commentaires : En 2017, la masse d'eau est en potentiel écologique moyen et en état chimique mauvais.

A l'issue de la caractérisation détaillée de l'hydromorphologie, la masse d'eau peut-elle atteindre le bon état (vérification du travail de pré-désignation)?
(oui/non)
Non

Si non

Si oui

Proposition de classement en masse d'eau naturelle

Poursuite du processus de désignation MEFM

Caractérisation économique des activités :

Usages	Source actuelle des données (producteur)	Identification des données avec quantification <i>Mettre l'échelle de la donnée entre parenthèses</i>	Altérations liées à l'usage
Activités principales	VNF (2017)	Section 101 VNF : tonnage chargé et déchargé : 2 043 033 / Tonnage en transit : 2 528 407; Section 115 VNF : tonnage chargé et déchargé : 105 985 / Tonnage en transit : 3 959 369; Section 116 VNF : tonnage chargé et déchargé : 0 / Tonnage en transit : 4 059 399; Section 117 VNF : tonnage chargé et déchargé : 940 / Tonnage en transit : 4 057 674; Section 130 VNF : tonnage chargé et déchargé : 0 / Tonnage en transit : 0; Section 202 VNF : tonnage chargé et déchargé : 21 876 / Tonnage en transit : 94 042	Modification de la continuité latérale et longitudinale
Activités secondaires	Ministère des sports (2014), Fédération régionale de pêche des Hauts-de-France (2016) et Fédération nationale de pêche (2014)	Présence de 4 clubs de pêche sportive au coup comptant 23 licenciés ainsi que des 3 AAPPMA : les Francs Pêcheurs Condéens à Condé-sur-Escaut, la Sandre Fresnois à Fresnes-sur-Escaut et les Joyeux Pêcheurs de Lourches à Lourches. 25 827 cartes de pêches ont été vendues dans le département du Nord en 2016. Les dépenses moyennes totales des pêcheurs sont estimées à environ 16,8 millions d'€ dans le département.	Sans objet
	Enquête tourisme AEAP 2018 (Ecodecision et Eco Logique Conseil)	3 clubs 3 établissements 410 licenciés	

Caractérisation de l'environnement au sens large :

Masse d'eau	Autres
La masse d'eau est classée en 2ème catégorie piscicole et en liste 1.	La masse d'eau compte la réserve biologique dirigée "Sablière du lièvre" (FR2300043), le SIC "Forêts de Raismes/Saint Amand/Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe" (FR3100507), la ZICO "Vallées de la Scarpe et de l'Escaut" (00055), les ZNIEFF de type I : Forêt domaniale de Flines-les-Mortagne (310013711), Vallée de la Vergne et Bois des Poteries (310030100), Marais de Condé-sur-Escaut, étang d'Ansaury et coupures de l'Escaut (310007005), Massif forestier de Saint-Amand et ses lisères "310014513), Forêt domaniale de Bonsecours (310013712), Bois d'Emblise, marais du Moulin et marais Loumois (310030099), Terril de Quiévrechain (310030008), Marais et terril de Wavrechain-sous-Denaïn et Rouvignes (310030006), Terril Renard à Denaïn (310007243), Terril n°153 dit d'Audiffex-Sud à Escuadain (310013766), Ancienne carrière des Plombs à Abscon (310030004), les ZNIEFF de type II : La basse vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge (310013258), la plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Raches et la confluence avec l'Escaut (310013254).

Etape 1 : Identification des mesures de restauration nécessaires à l'atteinte du bon état

Mesures	Descriptif	Coût des mesures	Source des coûts
Supprimer ou démanteler partiellement les digues	Intégralité du cours d'eau : 55,1 km ; coût unitaire : 67€/ml,	3 691 700 €	
Remécânder le cours d'eau + restauration des habitats (abris piscicoles, herbiers, frayères)	Intégralité du cours d'eau : 55,1 km ; coût unitaire : 227€/ml	12 507 700 €	Actualisation coût unitaire étude Antea 2014
Suppression d'ouvrage	2 écluses ; coût unitaire à déterminer par les BE économie	51 512 €	

Etape 2 : Identification des impacts des mesures de restauration nécessaires à l'atteinte du bon état

Impacts sur les activités :

Usages (principaux en gras)	Perturbations	
	Descriptif	Quantification
Navigation de marchandises	Impact négatif important sur la navigation	Arrêt de la navigation
Navigation de plaisance		
Pêche en eau douce	Modification des espèces pêchées	Diminution des poissons vivant en profondeur à proximité des retenues (carpes et brochets) => pertes économiques liées à cette pêche
Activité récréative liée à l'eau	Limitation des activités nautiques pendant l'été	Pertes économiques pour le territoire

Impacts sur l'environnement au sens large :

Dégradation de l'environnement au sens large			Amélioration de l'environnement au sens large		
Descriptif	Coût environnemental : valeur de référence	Calcul pour la masse d'eau concernée	Descriptif	Bénéfice environnemental : valeur de référence	Calcul pour la masse d'eau concernée
Sans objet car impact économique	Sans objet car impact économique	Sans objet car impact économique	Sans objet car impact économique	Sans objet car impact économique	Sans objet car impact économique

Commentaires à l'issue de l'étape 2 : L'activité de navigation implique divers aménagements ou opérations indispensables sur les cours d'eau (entretien du chenal de navigation, écluses, protection de berges...). Les mesures de restauration hydromorphologique pour l'atteinte du bon état viseraient à supprimer tous les aménagements liés à cette activité. L'analyse qualitative est suffisante pour conclure à un impact significatif.

Sur les activités (oui/non) : **Oui**
Sur l'environnement (oui/non) : **Oui**

Impact négatif significatif
Si oui pour les activités et/ou l'environnement

Si non pour les activités et l'environnement

Proposition de classement en masse d'eau naturelle

Poursuite du processus de désignation MEFM

Etape 3 : Existe-t-il des solutions alternatives assurant les mêmes fonctions ?

Usages (principaux en gras)	Action(s) alternative(s)	Faisabilité technique	Impact environnemental		
			Descriptif	Coûts et/ou bénéfices environnementaux	Calcul pour la masse d'eau concernée
Navigation de marchandises	Transport des marchandises via le fer ou la route	Faisable	Impact négatif : coûts externes supplémentaires de nuisance pour l'environnement	Non calculé car impact négatif sur l'environnement	Non calculé car impact négatif sur l'environnement
Navigation de plaisance	Aucune alternative	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Pêche en eau douce	Déplacement sur une autre masse d'eau	Oui si plan d'eau à proximité et si présence d'espèces similaires	Neutre ou négatif : risque de prélèvements trop importants des espèces sur les plans d'eau	Non calculé car impact négatif sur l'environnement	Non calculé car impact négatif sur l'environnement
Activité récréative liée à l'eau		Oui si plan d'eau à proximité et possibilités de pratiques similaires	Neutre ou négatif : perturbation de la faune et de la flore si concentration trop importante de personnes sur le plan d'eau	Non calculé car impact négatif sur l'environnement	Non calculé car impact négatif sur l'environnement

Commentaires à l'issue de l'étape 3 : Les solutions alternatives ne peuvent être mises en place.

Synthèse générale à l'issue du processus :

Proposition de classement en MEFM.